

Règlement « Coupe des Pyrénées » 2019-2020

La ligue Occitanie remet au goût du jour le circuit de Coupe des Pyrénées. Ce circuit, comprenant 8 étapes pour la saison 2019-2020 a pour but de dynamiser de nouveau les compétitions sur le massif pyrénéen. Ce document présente les points du règlement pour les organisateurs et les compétiteurs pour le circuit.

Les Courses

8 courses sont au programme pour la saison 2019-2020.

- 22 Décembre – Peyragudes (65) Ski Tour – **1ère étape Coupe des Pyrénées**
- 12 Janvier – Trace Catalane - **2nd étape Coupe des Pyrénées**
- 2 Février – Challenge du LHM – **3ème étape Coupe des Pyrénées**
- 22 Février – Gérard Traille (La Pierre St Martin) - **4ème étape Coupe des Pyrénées**
- 7 & 8 Mars – Altitoy - **5ème étape Coupe des Pyrénées**
- 28 Mars – Sprint Peyragudes – **6ème étape Coupe des Pyrénées**
- 29 Mars – Trace d'Aure – St Lary Soulan – **7ème étape Coupe des Pyrénées**
- 5 Avril – Coumes du Pic du Midi - **8ème étape Coupe des Pyrénées**

Règlement

- 1) Les compétitions du circuit de la Coupe des Pyrénées doivent respecter les règles du jeu et le règlement national des compétitions FFME.
- 2) Une étape de la coupe des Pyrénées peut être support d'un autre format de course (championnat des Pyrénées, coupe de France, coupe d'Espagne, Championnat de France, ...)
- 3) Le classement est ouvert à tous (licenciés FFME, non licenciés, espagnols...).
- 4) Les podium scratches (H et F) et le premier de chaque catégorie seront récompensés lors de la dernière compétition (Coumes du Pic du Midi pour 2020). Dans la mesure où nous remettons en place ce circuit cette année, nous ne savons pas exactement quels seront les retombées en termes de partenariats. Cependant si cela est dans notre possibilité, nous récompenserons également les podiums des catégories.
- 5) Il n'est possible de marquer des points seulement si on participe au parcours adapté de sa catégorie (ex : un sénior ne marquera pas de points sur le parcours B...)
- 6) Il est nécessaire de participer à 4 étapes sur 8 pour être classé.

Les Classements – Points

- Le système de point utilisé est le même que celui utilisé pour la coupe de France de Ski Alpinisme. Les compétiteurs gagnent des points en fonction de leur classement à chaque étape selon la répartition ci-après jusqu'à la 38ème place (au-delà, 1 point est marqué par chaque participant) :

1ère place : 100 points	11ème : 51 points	21ème : 27 points	31ème : 9
2ème : 92	12ème : 48	22ème : 25	32ème : 8
3ème : 85	13ème : 45	23ème : 23	33ème : 7
4ème : 79	14ème : 42	24ème : 21	34ème : 6
5ème : 74	15ème : 39	25ème : 19	35ème : 5
6ème : 69	16ème : 37	26ème : 17	36ème : 4
7ème : 65	17ème : 35	27ème : 15	37ème : 3
8ème : 61	18ème : 33	28ème : 13	38ème : 2
9ème : 57	19ème : 31	29ème : 11	39ème et plus : 1 point
10ème : 54	20ème : 29	30ème : 10	Abd et Dsq : 0

- Si une personne a participé à toutes les compétitions du circuit, un bonus de 50 points sera accordé.
- Les points gagnés par des compétiteurs ex aequo sont calculés en effectuant la moyenne des points des places concernées.
Exemple : 3 premiers ex-æquo marqueront $100+92+85/3= 92,5\dots$ au lieu de 100 chacun
Si l'étape est une course par équipe, chaque co-équipier remporte le nombre de point attribués à la place obtenue.
- En cas d'égalité finale, le critère retenu sera le nombre de participations puis le nombre de victoire, puis de 2eme place, puis de 3eme, ...
- Pour le comptage des points des féminines, celui-ci est réalisé à partir du classement scratch femme.
- Pour les classements vétéran et espoir, celui-ci est établie à partir du classement scratch.
- A l'issue de chaque étape, un classement est établi en ajoutant les points gagnés par chaque compétiteur au cours des différentes étapes.

Acceptée le 04/11/2019 pour la saison 2019-2020.